



Fiche descriptive du site Natura 2000

Basses vallées du Cotentin et Baie des Veys

Directive « Oiseaux »

Zone de protection spéciale
(ZPS)

FR2510046



Départements

Manche (50), Calvados (14)

Document d'objectifs

- ▶ Validés le 24/11/2009
- ▶ Approuvés le 16/03/2011

Dates de désignation

- ▶ ZSC : 12/08/2016

Communes

Manche :

Airel, Amfreville, Angoville-
au-Plain, Appeville,
Audouville-la-Hubert,
Aumeville-Lestre, Auvers,
Auxais, Baupte, Beuzeville-la-
Bastille, Blosville, Bonneville,
Boutteville, Brevands,
Brucheville, Carentan,
Carquebut, Catteville,
Catz, Cavigny, Champs-
de-Losque, Chef-du-Pont,
Coigny, Crasville, Cretteville,
Crosville-sur-Douve, Denville,
Écausseville, Étienville,
Feugères, Flottemanville,
Fontenay-sur-Mer, Foucarville,
Fresville, Gonfreville,
Gorges, Gourbesville,
Gaignes-Mesnil-Angot,
Ham, Hémevez, Hommet-
d'Arthenay, Houesville,



Fossé traversant le marais

Aurore Piquet PNRMCB

Présentation du site

A la charnière des départements de la Manche et du Calvados, les basses vallées du Cotentin et du Bessin et la baie des Veys occupent une immense dépression située à la charnière du Cotentin armoricain et de la limite occidentale du bassin Parisien. Il constitue un vaste éco-complexe de haute valeur paysagère et culturelle dont les différentes unités écologiques complémentaires (marais intérieurs et arrières-littoraux, dunes, grèves et vases salées) fonctionnent en étroite relation.

Exutoire marin de la totalité des marais du Cotentin et du Bessin, la baie des Veys constitue une large échancrure s'ouvrant sur la mer. L'affrontement des eaux douces et marines et les puissants phénomènes hydro-sédimentaires dynamiques sont à l'origine de la forte productivité biologique de la baie : herbus présentant les successions typiques des communautés de plantes adaptées aux milieux salés, importants gisements de coquillages, nourriceries pour les juvéniles de nombreuses espèces de poissons... Ce système très productif, tributaire de la bonne qualité des eaux tant continentales que marines, contribue fortement à la richesse économique de la baie (conchyliculture, pêche...).

Articulés sur les basses vallées de la Douve, de la Taute, de la Vire et de l'Aure, les marais intérieurs sont constitués d'un écheveau dense de petites rivières, canaux et fossés irriguant le paysage de vallées larges, planes et ramifiées. L'hiver, des milliers d'hectares de zones humides, dont le tiers est concerné par des dépôts tourbeux datant de l'ère quaternaire, sont régulièrement « blanchis » par les eaux, accentuant ainsi le contraste entre le « bas-pays » d'une part et le « haut-pays » constitué de bocages et de landes d'autre part. C'est seulement au cours du XVIII^e siècle que l'homme réussit à valoriser ce vaste marécage par la construction de multiples

Houtteville, Lastelle, Lestre, Liesville-sur-Douve, Lozon, Marchésieux, Méautis, Mesnil-Angot, Mesnil-Eury, Mesnil-Vigot, Moitiers-en-Bauptois, Montmartin-en-Graignes, Moon-sur-Elle, Nay, Neuville-au-Plain, Orglandes, Périers, Picauville, Plessis-Lastelle, Prétot-Sainte-Suzanne, Quinéville, Raids, Rauville-la-Place, Ravenoville, Remilly-sur-Lozon, Saint-André-de-Bohon, Saint-Côme-du-Mont, Sainte-Marie-du-Mont, Sainte-Mère-Église, Sainteny, Sainte-Suzanne-en-Bauptois, Saint-Fromond, Saint-Georges-de-Bohon, Saint-Germain-de-Varreville, Saint-Germain-sur-Sèves, Saint-Hilaire-Petitville, Saint-Jean-de-Daye, Saint-Jores, Saint-Marcouf, Saint-Martin-d'Aubigny, Saint-Martin-de-Varreville, Saint-Nicolas-de-Pierrepont, Saint-Pellerin, Saint-Sauveur-de-Pierrepont, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Saint-Sébastien-de-Raids, Sébeville, Tribehou, Turqueville, Urville, Varenguebec, Veys, Vierville, Vindefontaine.

Calvados :

Aignerville, Bernesq, Bricqueville, Cambe, Canchy, Colombières, Écrammeville, Formigny, Géfosse Fontenay, Grandcamp-Maisy, Isigny-sur-Mer, Lison, Longueville, Maisy, Monfréville, Neuilly-la-Forêt, Osmanville, Rubercy, Saint-Germain-du-Pert, Trévières, Vouilly.

Superficie : 33 690 ha

- ▶ 72 % en SAU
- ▶ 14 % de superficie marine

Opérateur/animateur

Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

ouvrages. Aujourd'hui, l'activité agricole extensive traditionnelle de fauche et de pâture permet encore le maintien de ces vastes prairies humides plus ou moins tourbeuses, à l'origine d'une concentration exceptionnelle, au fil des saisons, de communautés animales et végétales rares et originales.

Dans la continuité de ces marais intérieurs, les zones humides de la côte est du Cotentin revêtent un caractère particulier. Bordées par un cordon dunaire, auquel appartiennent notamment les dunes d'Utah Beach, elles correspondent à l'un des plus importants marais arrière-littoraux de la région.

Habitats et espèces justifiant le site

Habitats d'intérêt européen présents sur le site

Type de milieu	Code	Habitat naturel	Surface (ha)
Eaux marines et milieux à marées	1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	1 080,7 (3,2 %)
	1130	Estuaire	1 310,9 (3,9 %)
	1140	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1 181,7 (3,5 %)
	1210	Végétation annuelle des laisses de mer	8,4 (0,03 %)
	1310	Végétations annuelles à Salicornes	83,3 (0,3 %)
	1330	Prés salés atlantiques	292,1 (0,8 %)
	1420	Fourrés halophiles thermo-atlantiques	0,2 (< 0,01 %)
Dunes maritimes des rivages atlantiques	2110	Dunes mobiles embryonnaires	3,4 (0,01 %)
	2120	Dunes mobiles du cordon littoral	40,2 (0,12 %)
	2130*	Dunes fixées à végétation herbacée	47,5 (0,14 %)
	2190	Dépressions humides intradunales	1,3 (< 0,01 %)
Eau douce	3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses	54,3 (0,16 %)
	3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou Isoeto nanojuncetea	0,9 (< 0,01 %)
	3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Characées	9,8 (0,03 %)
	3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	98,7 (0,3 %)
	3260	Végétation aquatique des rivières de plaine	0,6 (< 0,01 %)

*= habitat prioritaire

Habitats d'intérêt européen présents sur le site

CPIE 50



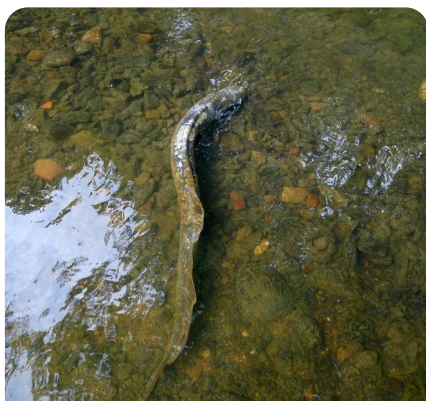
Prairie hygrophile à *T.brometum*

CPIE 50



Herbier flottant à Cornifle immergé (*Ceratophyllum demersum*)

Benoit Lecapalin (PNRM/CB)



Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)

Jean-Marc Lefevre



Agrion de mercure (*Coenagrion mercurialis*)

Type de milieu	Code	Habitat naturel	Surface (ha)
Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	6210	Pelouses sèches riches en orchidées	3,2 (0,01 %)
	6410	Prés hygrophiles acides oligotrophes	2 321 (7 %)
	6430	Mégaphorbiaies	139 (0,4 %)
	6510	Prairies maigres de fauche	740,1 (2,2 %)
Tourbières et bas marais	7150	Pelouses pionnières des dépressions tourbeuses	3,3 (0,01 %)
	7210*	Marais neutro-alcalins à Marisque	39,0 (1,2 %)
	7230	Tourbières basses alcalines	538 (1,6 %)

*= habitat prioritaire

Espèces d'intérêt européen présentes sur le site

Type d'espèce	Code	Nom scientifique	Nom commun	Priorité sur le site
Poissons	1095	<i>Petromyzon marinus</i>	Lamproie marine	Moyenne
	1099	<i>Lampetra fluviatilis</i>	Lamproie fluviatile	Moyenne
	1102	<i>Alosa alosa</i>	Grande Alose	Moyenne
	1103	<i>Alosa fallax</i>	Alose feinte	Moyenne
	1106	<i>Salmo salar</i>	Saumon atlantique	Moyenne
Amphibiens	1166	<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	Faible
Lépidoptères	1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la succise	Forte
Odonates	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	Faible
Coléoptères	1083	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	Anecdotique
Mammifères	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	Anecdotique
	1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	Anecdotique
	1365	<i>Phoca vitulina</i>	Phoque veau-marin	Forte
Végétaux	1831	<i>Luronium natans</i>	Flûteau nageant	Moyenne
	1903	<i>Liparis loeselii</i>	Liparis de Loesel	Jamais revu
Mollusques	1016	<i>Vertigo moulinsiana</i>		Moyen

*= espèce prioritaire

E. Schmitt (PNRMCB)



Busard des roseaux
(*Circus aeruginosus*)

E. Schmitt (PNRMCB)



Gorge bleue à miroir
(*Luscinia svecica*)

Justine Roy (PNRMCB)



Pluvier argenté
(*Pluvialis squatarola*)

Justine Roy PNRMCB



Gravelot à collier interrompu
(*Charadrius alexandrinus*)

Grand milieu de vie	Code	Nom scientifique	Nom commun	Priorité sur le site
Prairies humides en nidif, vasières en migration, hivernage	A048	<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon	Moyenne
	A021*	<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	Forte
Roselières	A081*	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	Forte
	A122*	<i>Crex crex</i>	Râle des genêts prairie humide	Forte
	A272*	<i>Luscinia svecica</i>	Gorgebleue à miroir	Forte
	A294*	<i>Acrocephalus paludicola</i>	Phragmite aquatique	Forte
	A026*	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	Faible
Vasières	A027*	<i>Egretta alba</i>	Grande Aigrette	Faible
	A137	<i>Charadrius hiaticula</i>	Grand gravelot	Forte
	A138*	<i>Charadrius alexandrinus</i>	Gravelot à collier interrompu	Forte
	A141	<i>Pluvialis squatarola</i>	Pluvier argenté	Forte
		<i>Brenta bernicla</i>	Bernache cravant	Forte
	A144	<i>Calidris alba</i>	Bécasseau sanderling plage	Forte
	A149	<i>Calidris alpina</i>	Bécasseau variable	Forte
	A151*	<i>Philomachus pugnax</i>	Combattant varié prairies humides	Faible
	A153	<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais prairies humides	Moyenne
	A156	<i>Limosa limosa</i>	Barge à queue noire prairies humides	Moyenne
	A157*	<i>Limosa lapponica</i>	Barge rousse	Faible
	A161	<i>Tringa erythropus</i>	Chevalier arlequin	Moyenne
A162	<i>Tringa totanus</i>	Chevalier gambette	Moyenne	
A169	<i>Arenaria interpres</i>	Tournepierre à collier	Forte	

*= espèces inscrites à l'Annexe I de la directive oiseaux

E. Schmitt (PNRMCB)

Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*)

Julien Laignel

Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*)

G. Aimard (PNRMCB)



Fauche de la cladiaie

B. Canu (PNRMCB)



Pâturage bovin

Grand milieu de vie	Code	Nom scientifique	Nom commun	Priorité sur le site
Plans d'eau	A050	<i>Anas penelope</i>	Canard siffleur	Moyenne
	A052	<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	Forte
	A054	<i>Anas acuta</i>	Canard pilet	Forte
	A055	<i>Anas querquedula</i>	Sarcelle d'été	Forte
Prairies humides	A043	<i>Anser anser</i>	Oie cendrée	Moyenne
	A084*	<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	Forte
	A130	<i>Haemantopus ostralegus</i>	Huitrier-pie vasières	Forte
	A142	<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	Forte
	A160	<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré	Forte
	A222*	<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	Faible
		<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	Forte
		<i>Saxocola rubetra</i>	Tarier des prés	Forte
		<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Phragmite des joncs	Forte
	A031*	<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	Moyenne
Plans d'eau	A119*	<i>Porzana porzana</i>	Marouette ponctuée roselière	Forte
	A056	<i>Anas clypeata</i>	Canard souchet	Forte

* = espèces inscrites à l'Annexe I de la directive oiseaux

Activités socio-économiques

Agriculture

C'est l'activité économique majeure dans les marais continentaux (vallées, polders et marais arrière-littoraux). Elle est essentiellement tournée vers la production de lait (plus de la moitié des exploitations). Les dunes d'Utah Beach, mais aussi les prairies situées entre le littoral et les marais de la côte Est sont utilisées par les éleveurs comme zone d'hivernage des animaux. Les concentrations d'animaux peuvent être très importantes et ceux-ci sont affouragés sur place. Les surfaces consacrées aux cultures sont essentiellement localisées dans les polders de la Baie des Veys.

Ces dernières années, la démographie agricole fait apparaître une diminution du nombre d'exploitations. Deux conséquences peuvent être observées :

- ▶ l'agrandissement des exploitations,
- ▶ l'évolution de la conduite des systèmes.

Schématiquement, ces évolutions conduisent dans un premier temps à privilégier la fauche des marais au détriment du pâturage plus coûteux en temps (transport, gardiennage) et dans un second temps à l'abandon (encore peu marqué) des secteurs les moins accessibles et/ou productifs.



Mise au marais

Saumon atlantique
(*Salmo salar*)

Baie des Veys



Picauville

L'agriculture locale bénéficie toutefois d'un certain nombre d'atouts : l'existence de signes de qualité (appellation d'origine protégée), un secteur agro-alimentaire bien implanté, un potentiel agro-touristique et une mise en œuvre ancienne de mesures agri-environnementales (MAE).

Exploitation forestière

Quelques tentatives, souvent infructueuses, de boisement de peupliers ont été effectuées. Aujourd'hui, toute action incitative visant à aider à la plantation dans les marais a été exclue par les conseils départementaux et les services de l'Etat.

Pêche

Pêche maritime :

La Baie des Veys accueille une importante activité conchylicole (mytiliculture et surtout ostréculture). Sur le littoral de la côte Est, cette activité conchylicole se développe également à Utah Beach et Crasville-Lestre. Huit ports et cales abritent des flottes qui sont susceptibles d'exploiter le littoral de la côte Est et la Baie des Veys. Les principales espèces pêchées sont : les moules, les crustacés, les civelles et divers autres poissons (bars, poissons plats...). La pêche de loisir est également pratiquée de manière importante sur l'ensemble du littoral.

Pêche en eau douce :

Diverses AAPPMA*, regroupées au sein des fédérations départementales pour la pêche et la protection du milieu aquatique sont présentes sur le site.

Les cours d'eau des marais du Cotentin et Bessin sont classés en deuxième catégorie piscicole. Les espèces phares sont le brochet et l'anguille. Plusieurs parcours de pêche à la carpe de nuit sont définis. Aloses et Truites de mer sont également recherchées sur la Vire et la Douve.

Chasse

L'association des sauvagins du marais et des deux associations de chasse maritime sont situées sur un axe migratoire qui en font une zone favorable pour la pratique de la chasse au gibier d'eau.

Tourisme

Il est très présent, notamment en lien avec les sites du Débarquement, à l'attrait pour la mer et aux activités balnéaires dont la baignade et la pêche à pied. Depuis quelques années, un tourisme vert plus diffus se met en place.

Autres activités présentes le site

Des prélèvements pour l'eau potable sont effectués sur les cours d'eau en amont du site et dans les nappes souterraines situées sous les marais.

* AAPPMA = Associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique

Joelle Rimbart (PNRM/CB)



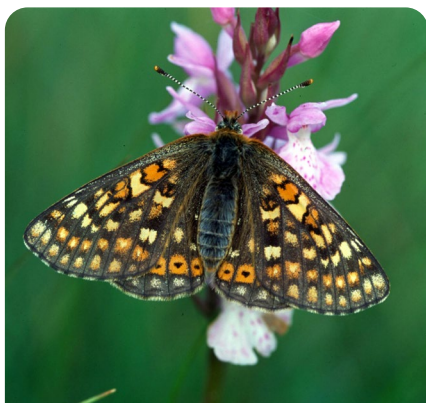
Vue aérienne

Nicolas Fillol (PNRM/CB)



Cakile honkenia

J.M. Lefevre



Damier de la Succise
(*Euphydryas aurinia*)

PNRM/CB



Flûteau nageant
(*Luronium natans*)

Les enjeux ont été définis en fonction des caractéristiques des différentes entités, de la fonctionnalité de la zone et des exigences écologiques des habitats et espèces présents. Notamment, la présence des habitats et espèces « continentaux » est liée à la gestion de l'eau tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

Les enjeux opérationnels globaux sont les suivants :

- ▶ maintien de la diversité des pratiques de gestion (agricoles, cynégétiques...);
- ▶ maintien d'un paysage ouvert ;
- ▶ développement des habitats des espèces de roselières ;
- ▶ prévention de l'assèchement des sols durant l'étiage / présence d'une nappe d'eau affleurante hivernale / développement d'une mosaïque de niveaux d'eau en prenant en compte les différents usages ;
- ▶ rétablissement de la libre circulation des poissons migrateurs ;
- ▶ limitation de l'impact des espèces invasives ;
- ▶ préparation d'une stratégie pour les milieux naturels littoraux en lien avec l'élévation du niveau de la mer ;
- ▶ maintien/amélioration de la capacité d'accueil des remises diurnes d'anatidés ;
- ▶ réduction des risques de collision ;
- ▶ développement de l'implication des acteurs locaux ;
- ▶ suivi et évaluation du patrimoine et de sa gestion ;
- ▶ amélioration des connaissances.

Enjeux et objectifs par type de milieu et/ou d'activités

Secteur/ Activité	Objectifs définis lors du DOCOB
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Encourager les pratiques agricoles extensives ▶ Soutenir le pâturage collectif ▶ Pérenniser la gestion des espaces protégés ▶ Conserver un réseau de fossés et mares entretenus ▶ Restaurer des secteurs embroussaillés
Chasse	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Gestion des mares de gabion ▶ Entretenir la végétation des remises diurnes d'anatidés ▶ Assurer la quiétude des remises diurnes d'anatidés
Pêche	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Aménager les obstacles à la migration des poissons migrateurs ▶ Pérenniser la mise en réserve de la Baie des Veys pour les Salmonidés
Réseaux de transport	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Diagnostiquer et équiper les zones à risque de collision
Gestion forestière	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Suivre l'évolution du boisement dans les marais

Enjeux et objectifs par type de milieu et/ou d'activités (suite)

Benoit Lecapalin (PNRMCB)



Planorbe naine
(*Anisus vorticulus*)

Laurent Bouyer (PNRMCB)



Fossé traversant le marais

Secteur/ Activité	Objectifs définis lors du DOCOB
Loisirs-Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Organiser la fréquentation sur les sites littoraux sensibles ▶ Pérenniser le ramassage manuel sélectif des macro-déchets du littoral
Animation et suivi du DOCOB	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Former et animer un réseau de surveillance des espèces invasives ▶ Sensibiliser les usagers à la prise en compte du patrimoine naturel ▶ Informer sur l'état d'avancement de la démarche ▶ Améliorer les connaissances, suivre et évaluer les habitats et les espèces ▶ Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs
Milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Poursuivre la mise en œuvre des règlements d'eau ▶ Promouvoir les outils de maîtrise des prélèvements d'eau (à travers les SAGEs) ▶ Promouvoir les démarches de calendrier partagé pour le pompage des mares de gabion ▶ Conseiller, conventionner, acquérir pour former un réseau « mosaïque de niveaux d'eau » ▶ Poursuivre les suivis biologiques et sédimentaires du littoral
Roselières	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Aménager et gérer le réseau de roselières ▶ Conseiller, conventionner, acquérir pour former un réseau de roselières

Actions pouvant impacter les habitats et les espèces d'intérêt européen

Habitat/ Espèce	Habitats naturels (code Natura 2000)	Actions favorables à la préservation, voire à la restauration du milieu/ de l'espèce	Actions défavorables
Eaux marines et milieux à marées	Estuaire (1130)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réduction des flux de polluants ▶ Ramassage manuel des macro-déchets d'origine humaine ▶ Organiser de la circulation des véhicules ▶ Maintien de la quiétude des reposoirs principaux ▶ Pollutions accidentelles ou diffuses, 	
	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (1140)		
	Limicoles côtiers, Bernache cravant		
	Lagunes côtières (1150)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintien d'une alimentation régulière en eau salée ▶ Entretien des fossés et des mare 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pollution accidentelle ou diffuse ▶ Remblaiement, comblement des mares et fossés ▶ Absence ou réduction des apports d'eaux salées
	Végétation annuelle des laisses de mer (1210) Gravelot à collier interrompu	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réduction des flux de polluants ▶ Ramassage manuel des macrodéchets d'origine humaine ▶ Organiser la circulation des véhicules 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pollution accidentelle ou diffuse ▶ Modification des courants littoraux (notamment par des aménagements anti-érosifs) ▶ Nettoyage mécanique des plages ▶ Remontée du niveau marin (changement climatique)
	Végétations annuelles à Salicornes (1310)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réduction des flux de polluants ▶ Réglementation des prélèvements 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pollution accidentelle ou diffuse ▶ Prélèvements excessifs de salicornes ▶ Prélèvements excessifs de tangles ▶ Remontée du niveau marin (changement climatique)
Prés-salés (1330)			
Dunes maritimes des rivages atlantiques	Dunes mobiles embryonnaires (2110)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réduction des flux de polluants ▶ Ramassage manuel des macrodéchets d'origine humaine ▶ Organiser la circulation des véhicules 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pollution accidentelle ou diffuse ▶ Fixation du trait de côte ▶ Modification des courants littoraux (notamment par des aménagements anti-érosifs) ▶ Nettoyage mécanique des plages ▶ Surpiétinement par fréquentation trop intense ▶ Remontée du niveau marin (changement climatique) ▶ Eutrophisation (hivernage d'animaux) ▶ Apports de graines extérieures (affouragement) ▶ Boisement spontané ▶ Comblement, assèchement
	Dunes mobiles du cordon littoral (2120)		
	Dunes fixées à végétation herbacée (2130)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Sensibiliser les usagers ▶ Organiser la circulation des piétons 	
	Dunes à saule rampant (2170)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Entretien par fauche tardive ou pâturage extensif 	
	Dépressions humides intradunales (2190)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Etrépage des zones eutrophisées (zones d'affouragement) ▶ Maintenir l'alimentation en eau 	
Eau douce	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes (3110)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir les fluctuations de niveau d'eau ▶ Entretien des mares et fossés ▶ Etrépage des berges ▶ Protection des berges contre le surpiétinement ▶ Maintien des prairies naturelles humides gérées extensivement ▶ Réduction des flux de polluants 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pollution accidentelle ou diffuse (fertilisation, amendements calciques, phytosanitaires) ▶ Comblement des mares et fossés ▶ Piétinement trop intense ▶ Stabilisation des niveaux d'eau ▶ Assèchement des mares et fossés en dehors des périodes d'étiage

Actions pouvant impacter les habitats et les espèces d'intérêt européen

Habitat/ Espèce	Habitats naturels (code Natura 2000)	Actions favorables à la préservation, voire à la restauration du milieu/ de l'espèce	Actions défavorables
Eau douce	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.(3140)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Entretien des mares et fossés ▶ Maintenir l'alimentation en eau ▶ Protection des berges contre le surpiétinement ▶ Maintenir des prairies naturelles humides gérées extensivement ▶ Réduction des flux de polluants 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pollution accidentelle ou diffuse (fertilisation amendements calciques, phytosanitaires) ▶ Assèchement des mares et fossés ▶ Comblement des mares et fossés ▶ Trop forte charge en poissons
	Lacs eutrophes naturels (3150)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir l'alimentation en eau ▶ Entretien des mares ▶ Fauche tardive avec exportation ▶ Etrépage ▶ Maintenir des prairies naturelles humides gérées extensivement ▶ Réduction des flux de polluants 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pollution accidentelle ou diffuse (fertilisation amendements calciques, phytosanitaires) ▶ Variations du niveau hydrique (assèchement ou inondation) ▶ Comblement de mare
	Lacs et mares dystrophes naturels (3160)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir l'alimentation en eau ▶ Entretien des mares ▶ Fauche tardive avec exportation ▶ Etrépage ▶ Maintenir des prairies naturelles humides gérées extensivement ▶ Réduction des flux de polluants 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pollution accidentelle ou diffuse (fertilisation amendements calciques, phytosanitaires) ▶ Variations du niveau hydrique (assèchement ou inondation) ▶ Comblement de mare
Vertigo		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Entretien des mares et fossés ▶ Maintenir l'alimentation en eau (mais aussi les fluctuations naturelles de niveau) ▶ Protection des berges contre le surpiétinement 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pollution accidentelle ou diffuse (fertilisation, amendements calciques, phytosanitaires) ▶ Comblement des mares et fossés ▶ Piétinement trop intense
		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir des prairies naturelles humides gérées extensivement ▶ Réduction des flux de polluants 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Stabilisation des niveaux d'eau ▶ Assèchement des mares et fossés en dehors des périodes d'étiage ▶ Trop forte charge en poissons
Anatidés		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Fauche tardive ▶ Maintenir des zones à couvert dense autour des mares et fossés ▶ Maintenir des prairies naturelles humides gérées extensivement ▶ Favoriser les inondations hivernales et les nappes affleurantes au début du printemps ▶ Maintenir la quiétude des remises hivernales 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Destruction des nichées lors des fauches ou par le bétail (chargement élevé) ▶ Assèchement des mares et fossés ▶ Dérangement sur les remises diurnes ▶ Intoxication par le plomb, ▶ Fermeture du paysage (boisements) ▶ Remblaiement, poldérisation, ▶ Destruction, dégradation des zones humides
Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	Mégaphorbiaies	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Fauche tardive espacée ▶ Pâturage extensif / protection des berges contre le surpiétinement ▶ Restauration des sites abandonnés (saulaies) ▶ Fauche tardive alternée des berges de fossés ▶ Favoriser les inondations hivernales et les nappes affleurantes au début du printemps ▶ Maintien en eau du réseau de fossés ▶ Réduction des flux de polluants 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Assèchement ▶ Boisement volontaire ou spontané ▶ Pollution diffuse (fertilisation, amendements calciques, phytosanitaires) ▶ Abandon de l'entretien ▶ Brûlis répétés ▶ Surpâturage, fauche précoce

Actions pouvant impacter les habitats et les espèces d'intérêt européen

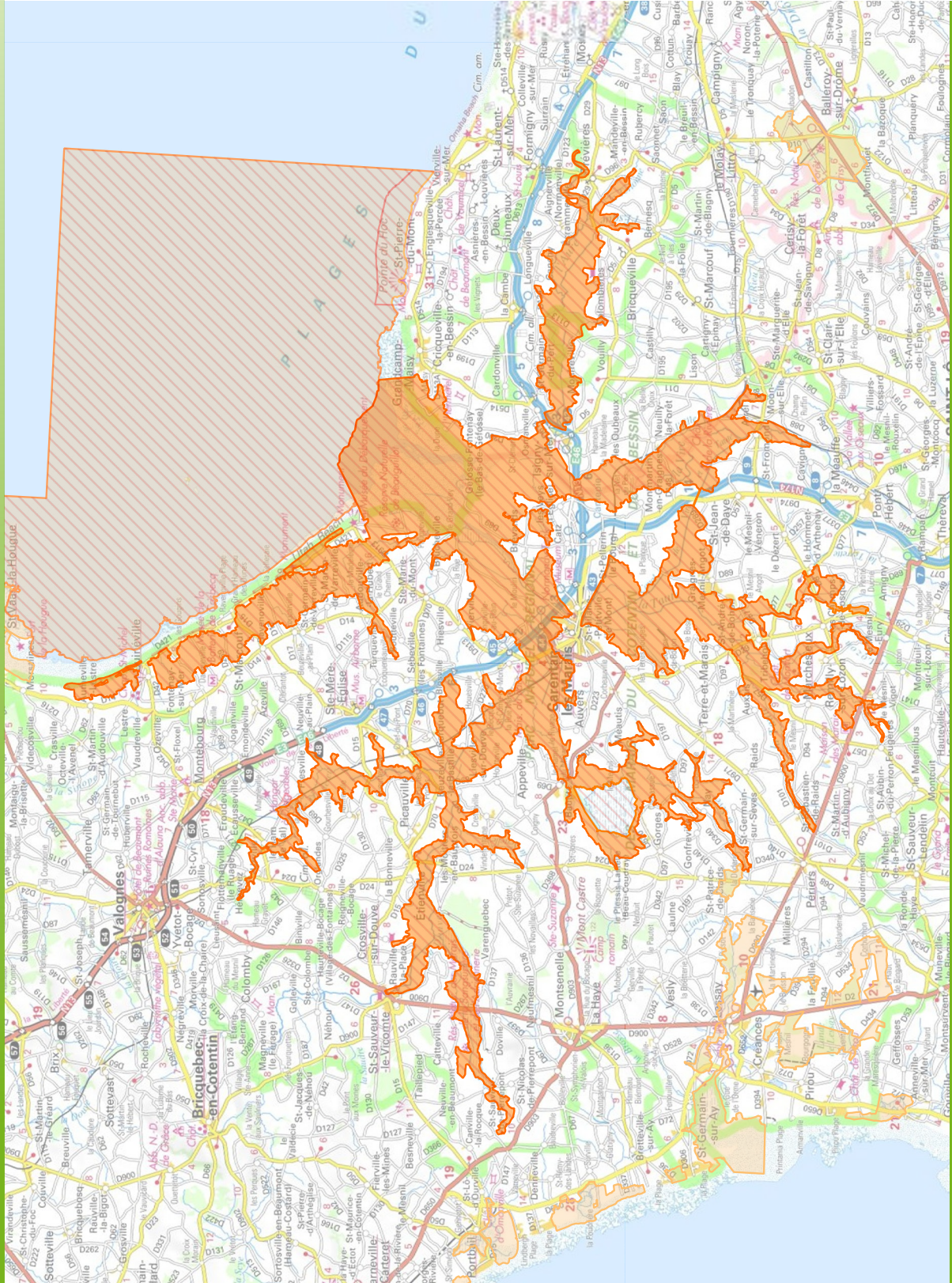
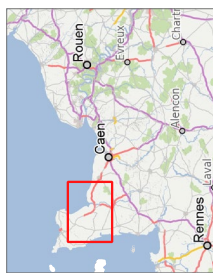
Habitat/ Espèce	Habitats naturels (code Natura 2000)	Actions favorables à la préservation, voire à la restauration du milieu/ de l'espèce	Actions défavorables
Formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	Prairies paratourbeuses à Molinie (6410)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Fauche tardive (voire une année sur deux) ▶ Pâturage extensif ▶ Restauration des sites abandonnés (molinaies, saulaies) ▶ Favoriser les inondations hivernales et les nappes affleurantes au début du printemps ▶ Réduction des flux de polluants 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Assèchement ▶ Boisement volontaire ou spontané ▶ Pollution diffuse (fertilisation, amendements calciques, phytosanitaires) ▶ Abandon de l'entretien ▶ Brûlis répétés ▶ Surpâturage, fauche précoce
	Busard, Butor, Marouette, Râle des genêts, cigogne, Passereaux et limicoles nicheurs	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintien du pâturage extensif, ▶ Fauche tardive, ▶ Maintenir des zones à couvert dense autour des mares et fossés ▶ Développer un réseau de parcelles à grand héliophytes fauchées une année sur deux ▶ Favoriser les inondations hivernales et les nappes affleurantes au début du printemps, ▶ Maintien paysage ouvert, ▶ Maintien des prairies naturelles humides gérées extensivement. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Destruction des nichées lors des fauches ou par le bétail (chargement élevé), ▶ Régression du pâturage extensif, ▶ Baisse des niveaux d'eau, ▶ Fermeture du paysage (boisements), ▶ Destruction, dégradation des zones humides.
Tourbières et bas marais	Tourbières de transition et tremblants (7140)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Fauche tardive (voire une année sur deux) ▶ Pâturage extensif ▶ Restauration des sites abandonnés (molinaies, saulaies) ▶ Favoriser les inondations hivernales et les nappes affleurantes au début du printemps ▶ Entretien de dépressions humides, étrépage ▶ Réduction des flux de polluants 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Assèchement, comblement ▶ Boisement volontaire ou spontané ▶ Pollution diffuse (fertilisation, amendements calciques, phytosanitaires) ▶ Abandon de l'entretien ▶ Surpâturage, fauche précoce
	Marais neutro-alcalins à Marisque (7210)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Fauche tardive espacée ▶ Restauration des sites abandonnés (saulaies) ▶ Favoriser les inondations hivernales et les nappes affleurantes au début du printemps ▶ Réduction des flux de polluants 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Assèchement ▶ Boisement volontaire ou spontané ▶ Pollution accidentelle ou diffuse (fertilisation amendements calciques phytosanitaires) ▶ Abandon de l'entretien ▶ Brûlis répétés ▶ Surpâturage, fauche précoce
	Tourbières basses alcalines (7230)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Fauche tardive ▶ Pâturage extensif ▶ Restauration des sites abandonnés ▶ Favoriser les inondations hivernales et les nappes affleurantes au début du printemps ▶ Réduction des flux de polluants 	

Actions pouvant impacter les habitats et les espèces d'intérêt européen

Habitat/ Espèce	Habitats naturels (code Natura 2000)	Actions favorables à la préservation, voire à la restauration du milieu/ de l'espèce	Actions défavorables
Habitat Agrion de Mercure (1044)		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réduction des flux de polluants ▶ Entretien des ripisylves ▶ Curage par tronçons ▶ Maintien de la végétation aquatique ▶ Entretien alterné de la végétation des berges 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pollution diffuse ou accidentelle. ▶ Fermeture des berges (boisement) ▶ Végétation rase sur les deux berges ▶ Curage drastique (populations isolées et faibles)
Habitat Damier de la Succise		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en exclos des principaux secteurs de ponte ▶ Fauche tardive ▶ Gestion de biotope relais afin de favoriser les échanges entre populations ▶ Maintien des prairies naturelles humides gérées extensivement 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Fermeture du milieu ▶ Fertilisation ▶ Pâturage intensif ▶ Destruction des nids par les engins agricoles (fauche, fanage, récolte)
Habitat Poissons		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réduction des flux de polluants ▶ Araser ou aménager les obstacles à la migration ▶ Entretien des ripisylves ▶ Conserver des radiers ▶ Conserver le profil en long des rivières ▶ Mise en réserve de pêche aux salmonidés de la Baie des Veys 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pollution diffuse ou accidentelle ▶ Modification des habitats (recalibrage colmatage) ▶ Blocage migratoire
Habitat Triton crêté (1166)		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réduction des flux de polluants ▶ Restauration / création de réseau de mares ▶ Entretien des mares ▶ Maintien des haies, boisements et prairies ▶ Éviter les lâchers de poissons dans les mares 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pollution diffuse ou accidentelle ▶ Comblement des mares ▶ Empoisonnement des mares ▶ Labour des prairies et abattage des haies
Mammifères	Phoque veau-marine (1365)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Sensibiliser les usagers ▶ Canaliser la fréquentation à proximité des reposoirs de haute-mer ▶ Réduction des flux de polluants 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pollution diffuse (PCB et hydrocarbures...) ▶ Dérangements, notamment sur les reposoirs
Végétaux	Flûteau nageant (1831)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Entretien des mares et fossés ▶ Maintien de l'alimentation en eau ▶ Curage par tronçons ▶ Entretien des ripisylves ▶ Protection des berges contre le surpiétinement ▶ Maintien des prairies naturelles humides gérées extensivement ▶ Pollution diffuse ou accidentelle 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Comblement des fossés et mares ▶ Réduction des flux de polluants

Natura 2000 en Normandie

Site: Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys - FR25000088

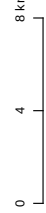


- Site Natura 2000 - FR25000088
- Autre site (ZSC)
- Autre site (ZPS)

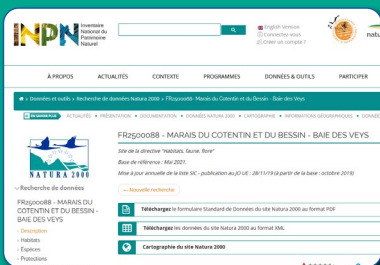
Cliquez sur le logo ci-dessous pour accéder aux informations liés au site



Sources :
IGN Scanexpress;
DREAL-Normandie.
Production:
Le 31/05/2017 - DREAL-NORMANDIE

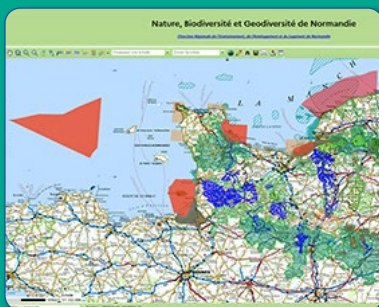


INPN



<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2500088>

CARMEN



<https://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/8/nature.map>

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin



<https://parc-cotentin-bessin.fr/>

DREAL de Normandie



www.normandie.developpement-durable.gov.fr

DDTM 14



<http://www.calvados.gouv.fr/la-direction-departementale-des-territoires-et-de-a1951.html>

DDTM 50



<https://www.manche.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Mer-et-littoral/DDTM>



Fiche actualisée en mai 2021

Ministère de la Transition écologique
 Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
 Cité administrative - 2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex
 Tél. : 02 35 58 53 27 - Fax : 02 35 58 53 03
 1 rue recteur Daure - 14006 Caen cedex
 Tél. : 02 35 58 53 27 - Fax : 02 35 58 53 03

Réalisation : DREAL Normandie